



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Centrale photovoltaïque — Commune de Roquefort sur Garonne

Une enquête publique unique est ouverte préalablement à la délivrance d'un permis de construire ainsi qu'à une déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour permettre l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Roquefort sur Garonne** (lieu-dit « *La plaine Nord* » et « *La plaine Sud* »). Le projet est concerné par une évaluation environnementale.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité est portée par la commune de Roquefort-sur-Garonne. La demande de permis de construire est présentée par la **SAS « SOLEFRA 12 »**, représentée par M. Chabane Yousfi.

Le dossier d'enquête, comprenant une étude d'impact, ainsi qu'un **registre** seront disponibles à la mairie de Roquefort-sur-Garonne, située 16 rue du Loup, à Roquefort sur Garonne (31360), pendant 33 jours consécutifs **du lundi 17 octobre 2022 à 9 heures au vendredi 18 novembre 2022** à 12 heures.

Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Un poste informatique sera également laissé à disposition du public à la mairie pour consulter le dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera également accessible sur le site internet accueillant le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/projet-balesta/>. Le public pourra, pendant toute la durée de l'enquête publique, y déposer ses observations, propositions ou contre-propositions.

Le public pourra enfin, transmettre ses observations, propositions ou contre-propositions, soit par courrier adressé à la mairie de Roquefort sur Garonne, située 16 rue du Loup, à Roquefort sur Garonne (31360), soit par courriel à l'adresse projet-balesta@democratie-active.fr. Les courriers et courriels reçus seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la mairie de Roquefort sur Garonne. Toutes les dépositions reçues seront aussi publiées sur le site internet accueillant le registre d'enquête dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/projet-balesta/>).

Le public pourra également obtenir des informations concernant le permis de construire, auprès du porteur de projet, à l'adresse postale suivante :

« SOLEFRA 12 » SAS – 9 Croisée des Lys, à Saint-Louis (68300) – ou à l'adresse courriel suivante : emmanuel.rey@ibvogt.com.

Concernant la déclaration de projet, des informations pourront être obtenues auprès de la société Artelia, située à l'adresse postale suivante : Artelia, Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot, 64053 Pau Cedex 9 (64053) ou à l'adresse courriel suivante : julie.bares@arteliagroup.com.

Madame Florence Rossier, urbaniste, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public à la **mairie de Roquefort sur Garonne, située 16 rue du Loup, à Roquefort sur Garonne (31360)** :

- Le **lundi 17 octobre 2022 de 13 heures 30 à 16 heures 30** ;
- Le **jeudi 03 novembre 2022 de 15 heures à 18 heures** ;
- Le **vendredi 18 novembre 2022 de 9 heures à 12 heures** ;

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Roquefort sur Garonne et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/> – partie « *enquêtes terminées* »).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, la communication du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, en s'adressant au directeur départemental des territoires (adresse postale : Cité administrative – Bât. A – 2^e étage, 2, boulevard Armand Duportal – BP 70 001 – 31 074 TOULOUSE CEDEX 9).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La commune décidera d'approuver ou non, par une délibération motivée, la mise en compatibilité du document d'urbanisme, éventuellement modifié.